



Rendre la nature accessible
Conseils et méthodologie sur base du projet pilote

NATUR'ACCESSIBLE



Ici, l'innovation prend racine

SOMMAIRE



Les bienfaits de la nature sur la santé

PAGE 4



Méthodologie et plan d'actions

PAGE 10



Les 7 catégories de handicap

PAGE 14

INTRODUCTION.....	3
LES BIENFAITS DE LA NATURE SUR LA SANTÉ.....	4
NATUR'ACCESSIBLE, LAISSEZ-VOUS INSPIRER.....	6
MÉTHODOLOGIE ET PLAN D'ACTIONS.....	10
LES 7 CATÉGORIES DE HANDICAPS.....	14
AMÉNAGEMENTS PAR TYPE DE BESOIN.....	17
ANNEXE 1 : AUTO-ÉVALUATION.....	26
COORDONNÉES ET INFOS UTILES.....	35

Nous remercions les personnes qui ont participé à la rédaction et aux relectures de cette brochure : Maureen Macoir et Cédrine Delforge de chez Access-I, Nicolas Nederlandt et Elodie Dispaux, FPNW.

Edition : avril 2022



INTRO



Les bienfaits que procure la nature ne sont plus à démontrer. Les arbres, la lumière, les oiseaux, les fleurs, les couleurs, tous ces éléments participent à offrir aux promeneurs un panel de sensations et d'émotions positives. Partant de ce constat, la Fédération des Parcs naturels de Wallonie a lancé en 2019 le projet Natur'Accessible proposant de rendre la nature accessible à tous.

C'est ainsi que 11 sentiers répartis dans les Parcs naturels wallons et situés dans des zones Natura 2000 ont été aménagés pour les personnes à besoins spécifiques. Dans ces zones protégées et bénéficiant d'une importante biodiversité, les promeneurs quels qu'ils soient peuvent se balader, s'arrêter, profiter d'un moment de quiétude et de ressourcement. En effet, les sentiers ont été aménagés et bénéficient désormais de panneaux ou modules didactiques adaptés et de belles zones de détente.

Et si Natur'Accessible faisait naître d'autres projets similaires sur d'autres territoires ? Voici l'objectif de cette brochure, donner les clés et conseils utiles pour faire aboutir de telles initiatives partout en Wallonie.

Cette brochure résulte du travail mis en place par les équipes des Parcs naturels wallons avec le soutien d'Access-i, association ayant pour mission de promouvoir l'information sur l'accessibilité des biens et services aux personnes à besoins spécifiques.



LES BIENFAITS DE LA NATURE SUR LA SANTÉ

Les bienfaits d'une balade en pleine nature sont bien sûr physiques, mais pas seulement ! Marcher, respirer, éveiller ses 5 sens offre au corps une activité bienfaisante et à l'esprit une sensation de bien-être.



Une activité douce en nature permet de baisser la tension artérielle, le rythme cardiaque et la tension musculaire. Et pour cela, pas besoin de courir un marathon ! Ainsi les bains de forêts pratiqués au Japon témoignent déjà de l'intérêt d'être simplement au contact des arbres. Marcher lentement, respirer consciemment, écouter le chant des oiseaux, sentir l'odeur des végétaux, toucher un tronc d'arbre par exemple, participent à stimuler le corps, diminuer le stress et améliorer le bien-être global. Quelques heures par semaine en pleine nature sont suffisantes pour en observer les bienfaits sur le corps et voir diminuer l'anxiété et les signes de dépression. Enfant comme senior, valide ou moins valide, se balader dans la forêt ou tout autre espace naturel, permet de stimuler la créativité, la concentration et l'imaginaire, en plus de tous les bienfaits que peut avoir une marche quotidienne sur l'état physique, la respiration, la masse cor-

porielle, le diabète... Par tous les temps, être dehors stimule aussi le système immunitaire et permet notamment aux personnes malades de se rétablir plus rapidement. L'impact de la lumière du soleil est aussi à souligner puisqu'elle influence très clairement nos émotions, notre humeur et nos comportements. Enfin, se balader éveille les capacités d'apprentissage, d'où l'intérêt de placer des stations didactiques sur les sentiers afin d'en apprendre plus sur l'environnement dans lequel on se balade, sur la faune et la flore locales, le climat ou les particularités géologiques par exemple. Et si ces modules et panneaux font aussi appel aux 5 sens, le promeneur reviendra de sa balade avec une foule d'expériences associées à un état d'esprit positif et serein.

UNE NATURE PRÉSERVÉE ET VALORISÉE

LES MISSIONS DES PARCS NATURELS

Un Parc naturel est un territoire rural, riche en biodiversité et aux paysages singuliers. Afin d'améliorer, de gérer et de protéger le milieu naturel et le cadre de vie des habitants de façon durable, un plan d'actions est mis en œuvre par chaque Parc naturel et les forces vives locales. Plaçant la participation au cœur de leurs valeurs, les équipes des Parcs naturels travaillent avec les communes, les citoyens et les acteurs locaux à la réalisation de projets innovants en lien avec le développement rural, économique et social du territoire.



LA NATURE AU COEUR DES PROJETS

Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager est l'une des priorités des Parcs naturels wallons. Cela comprend la protection des espèces locales, les actions en faveur de la biodiversité, les projets pour l'étude et la sauvegarde des milieux naturels exceptionnels dont, par exemple, les réserves naturelles qui sont des espaces réservés

exclusivement au développement de la nature... Mais les Parcs naturels ont aussi à cœur de rendre cette nature accessible en agissant pour que chacun puisse se balader, découvrir, explorer, sentir, et profiter ainsi des bienfaits de cette nature généreuse. C'est ainsi qu'ils ont relevé le challenge de créer des sentiers accessibles et souhaitent aujourd'hui sensibiliser de nouveaux acteurs pour que de telles initiatives se développent partout en Wallonie.

“Les promenades au milieu des oiseaux et des fleurs sauvages me permettent de revivre en me reconnectant à la nature.”

Brigitte, randonneuse en chaise roulante



CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE PARCS NATURELS EN WALLONIE

12

33%

DU TERRITOIRE WALLON



NATUR'ACCESSIBLE LAISSEZ-VOUS INSPIRER

Découvrez les sentiers créés dans le cadre du projet Natur'Accessible. Situés dans des zones Natura2000, ces sentiers aménagés mettent en valeur le patrimoine naturel local, les paysages, la faune et la flore à travers des modules didactiques et panneaux d'interprétation adaptés. Ils permettent ainsi de valoriser le potentiel touristique des lieux et d'amener les promeneurs dans des zones particulièrement riches et préservées invitant au bien-être et au ressourcement.



Ces sentiers s'adressent à tous, mais sont aménagés pour accueillir certaines personnes en particulier (aveugles et malvoyants, sourds et malentendants, personnes en chaise roulante, personnes marchant difficilement et personnes avec des difficultés de compréhension). La communication autour du projet spécifie bien les besoins visés sur chaque circuit. Certains sentiers sont de petites boucles, d'autres des aller-retour, ne dépassant pas 3,5 km. Le projet a été lancé en 2019 par la Fédération des

Parcs naturels de Wallonie et a abouti en 2022. Les équipes des Parcs naturels ont été accompagnées par Access-i et ont travaillé avec les communes concernées, faisant au maximum appel aux savoirs et savoir-faire locaux.

LES SENTIERS NATUR'ACCESSIBLES DANS LES PARCS NATURELS WALLONS

Parc naturel de Gaume

« Le sentier des chauves-souris »

Cette balade emmène les promeneurs dans le fond de vallée humide situé à côté de la belle Abbaye d'Orval. Vous partez à la découverte de la vie des chauves-souris, rencontrez un troupeau de vaches Highland et retrouvez les racines d'une vallée cistercienne.

Nombre de km: 2 km (aller-retour)

Besoins visés en priorité: personnes sourdes et malentendantes



Parc naturel des deux Ourthes

« Le sentier du bois de la fontaine »

Au cœur de la forêt de Freyr à Laneuville-eu-bois, ce sentier didactique vous emmène à la découverte des secrets des forêts d'Ardenne. Accédez par une passerelle en bois à cet espace aménagé et profitez du silence apaisant des lieux.

Nombre de km: 1,1 km

Besoins visés en priorité: personnes en chaise et marchant difficilement



Parc naturel de la Vallée de l'Attart

« Les bois de Büchhoulz et de Därheck »

Le bois de Buchoulz vous accueille pour une balade interactive à la découverte du blaireau, des animaux des zones humides, des oiseaux et fleurs des bois. Le cadre forestier offre aussi de jolies vue sur les paysages et de nombreux lieux de détente pour s'arrêter et profiter...

Nombre de km: 2 km (aller-retour)

Besoins visés en priorité: personnes en chaise et marchant difficilement



11 SENTIERS NATUR'ACCESSIBLES DANS LES PARCS NATURELS WALLONS

Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

« Balade des gens heureux »

Ce sentier vous emmène dans la Fagne de la Roer, où les paysages typiques des Hautes Fagnes vous dévoileront toutes leurs richesses. Prenez le temps de vous arrêter et observez peut-être le vol d'un pic noir ou d'une pie-grièche...

Nombre de km: 1,5 km (aller-retour)

Besoins visés en priorité: personnes en chaise et marchant difficilement, et personnes à difficultés de compréhension



Parc naturel des Sources

« Natur'Accessible »

Cette boucle au départ de Bérinzenne conduit les promeneurs à travers la Fagne de Malchamps et de Stoumont, entre landes, tourbières et forêts. Des modules didactiques et une table d'orientation les guideront pour tout savoir, ou presque, sur ce site d'exception.

Nombre de km: 2 km

Besoins visés en priorité: Personnes sourdes, malentendantes, malvoyantes et à difficultés de compréhension



Parc naturel Viroin-Hermeton

« Le sentier des douanes »

Ce sentier à cheval sur la frontière française est appelé « le sentier des douanes » et a été choisi pour son intérêt géologique, pour sa faune et sa flore, ses paysages, ses pelouses calcaires... Autant de particularités à découvrir à travers différents panneaux d'interprétation.

Nombre de km: 3,5 km

Besoins visés en priorité: Personnes à difficultés de compréhension ou malvoyantes



Parc naturel du Pays des Collines

« Le sentier du pic noir »

Ce sentier vous emmène à la découverte du Pic noir et des autres habitants de la forêt Natura 2000. Au cœur de la hêtraie du Mont de l'Enclus, vivez une expérience ludique en immersion dans la nature. Les aménagements didactiques vous en diront plus sur cette vallée.

Nombre de km: 1,3 km

Besoins visés en priorité: personnes à difficultés de compréhension



Parc naturel des Plaines de l'Escaut

« Flânerie de la lisière »

Ce sentier situé dans la Forêt de Bon-Secours emmène les promeneurs au cœur de la forêt, à la rencontre de ses animaux et de ses ressources naturelles au fil des saisons.

Nombre de km: 0.6 km

Besoins visés en priorité: personnes en chaise et marchant difficilement et personnes à difficultés de compréhension



Toutes les infos sur les sentiers sur
www.parcsnaturelsdewallonie.be



MÉTHODOLOGIE ET PLAN D' ACTIONS

Un projet d'aménagement de ce type se fait nécessairement en partenariat avec Access-i, un opérateur spécialisé dont la mission principale est d'informer les personnes en situation de handicap sur le niveau d'accessibilité des infrastructures touristiques ou sportives, sites extérieurs, circuits vélo, évènements,...



Il faut également savoir qu'il existe 6 bureaux d'expertise en accessibilité agréés par Access-i. Ces bureaux sont composés d'architectes, de conseillers en accessibilité et d'ergothérapeutes. En tant qu'experts, ils se rendent sur place afin de réaliser les audits Access-i.

Ces bureaux sont : AMT Concept, AccessAndGo-ABP, Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH), Atingo, Passe-Muraille et Plain-Pied.



PAS À PAS...



1. Mise en place du Comité de suivi du projet

Déterminer une personne responsable du projet ainsi que ses personnes ressources. À ce stade, informez Access-i de votre intention en complétant le formulaire sur leur site Internet : <https://www.access-i.be/obtenir-un-access-i>. La personne responsable devra être sensibilisée à l'accessibilité afin de bien mesurer les enjeux du projet. Elle devra tenir cette fonction jusqu'à la fin du projet.



2. Auto-évaluation (annexe 1)

Grâce à la grille d'évaluation, le potentiel d'accessibilité de la balade pourra être déterminé. En fonction de l'accessibilité que vous souhaitez développer, votre choix de sentiers devra s'approcher au mieux des critères relatifs au type de besoin spécifique visé.



3. Sélection du sentier à auditer, accompagner et certifier

Choisir un circuit pour lequel une volonté d'aménagement était déjà présente ou présentant déjà une certaine fréquentation. La délimitation de la longueur (maximum 3 km) et le tracé (boucle ou aller/retour) peuvent être déterminés dans un second temps.



4. État des lieux de l'accessibilité par un des bureaux d'expertise agréés par Access-i

(AMT Concept, AccessAndGo-ABP, Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH), Atingo, Passe-Muraille et Plain-Pied).



5. Élaboration du cahier de recommandations par le bureau d'expertise, sur base du cahier de critères

Suite à l'état des lieux, le bureau d'expertise rédige la liste des besoins précis et des travaux à envisager en fonction des besoins par famille de handicap, en termes de parking, toilettes, sentier, balisage, panneaux didactiques...



6. Rédaction des cahiers des charges pour les aménagements du sentier et pour les panneaux/modules didactiques

Le choix des prestataires sera réalisé par le comité de suivi du projet sur base d'une grille de critères prédéfinie et validée par le Comité. Les sources de financements et les budgets disponibles doivent également être clairement définis. Des subventionnements publics et privés sont possibles vu le caractère social du projet.



7. Aménagements :

- **Des sentiers** en tenant compte des particularités d'aménagements par type de besoin et en veillant à prévoir une vérification et un entretien à long terme.
- **Du panneau d'accueil** (point de départ) reprenant les informations essentielles dont les logos des partenaires.
- **Des modules didactiques**, des lieux et supports aménagés afin de découvrir la nature environnante dans les meilleures conditions. Il pourra s'agir de panneaux didactiques mais également de modules ludiques adaptés. Les contenus seront vérifiés et validés par les personnes compétentes.

Pour les textes, le « Facile à lire et à comprendre » est une technique de rédaction qui permet de rendre l'information accessible à tous. Les textes devront être validés par l'asbl Inclusion et le logo pourra ainsi être apposé. www.falc.be



8. Audit et Certification

Access-i organise un audit de certification (audit, rapport, présentation du rapport en comité d'experts et transmission des résultats) avant de certifier officiellement le sentier et d'en assurer la promotion sur son site Internet de référence. La certification informe sur l'accessibilité des lieux, par type de handicap. Six mois avant la fin de la période de certification (3 ans), Access-i reprendra contact avec vous afin de faire un état des lieux de votre Access-i et envisager le renouvellement de celui-ci.



9. Communication autour du projet

Une inauguration officielle fera déjà parler du projet, ensuite, utilisez tous les moyens mis à votre disposition pour faire connaître le sentier au public concerné. Access-i vous aide dans cette tâche en publiant sur son site et ses réseaux sociaux les sentiers certifiés. Enfin, vous pouvez mettre en ligne sur votre site Internet la fiche informative de votre sentier, ainsi que le lien vers cette fiche sur le site d'Access-i. Plus il y aura de canaux d'information, plus votre projet sera consulté !

EN RÉSUMÉ

Comité de projet

- Décisions - budget
- Evaluation
- Communication

Access-I

- Accompagnement
- Certification (et renouvellement)
- Promotion

Bureau d'étude

- État des lieux du sentier
- Recommandations
- Suivis (relecture des cahiers des charges...)

Entreprises

- Aménagements des sentiers
et panneaux/modules didactiques



ACCESS ▶ i

Rue Nanon, 98 à 5000
Namur

081 39 08 78

info@access-i.be

www.access-i.be



LES 7 CATEGORIES DE HANDICAP

Access-I informe les 7 catégories de handicap. Dans cette partie, vous découvrirez les 7 types de handicap, les personnes concernées et leurs besoins en termes d'aménagements. Access-I a créé des pictogrammes permettant d'identifier ces 7 familles de handicap.



chaise
roulante



marchant
difficilement



aveugle



malvoyant



sourd



malentendant



difficultés de
compréhension

Sur le site www.access-i.be, les personnes vont pouvoir accéder à une **fiche informative** en ligne, reprenant les points forts et d'attention par type de handicap. La fiche permet de préparer correctement sa visite.

Lorsque vous arrivez sur un site certifié par Access-I, vous êtes informés grâce au **visuel de certification** du niveau d'accessibilité du site.

Comment lire un visuel de certification Access-I ?

Le lieu est-il accessible ?



La couleur indique le niveau d'accessibilité :



Lieu accessible : Je peux venir seul.



Difficultés sur place : Je dois venir accompagné.



Niveau d'accessibilité détaillé sur la fiche
-> www.access-i.be

7 CATÉGORIES DE HANDICAPS



Les personnes en fauteuil roulant ou marchant difficilement

Cela concerne :

Les familles avec jeunes enfants en poussette, les personnes vieillissantes disposant d'aides à la marche (béquilles, canne, déambulateur), les personnes en fauteuil roulant et les personnes marchant difficilement (que ce soit temporaire ou définitif).

Leurs besoins ?

- Possibilité de stationnement à proximité
- Possibilité de toilette adaptée à proximité
- Revêtements de sols adaptés
- Libre passage et aires de manœuvre
- Présence régulière d'aires de repos
- Présence de points d'appui
- Équipements et mobiliers adaptés
- Signalétique visible, lisible et compréhensible
- Sécurisation des dangers
- Configurations spatiales simples

Les personnes aveugles et mal-voyantes

Cela concerne :

Les personnes présentant un dysfonctionnement total ou partiel de la vue (vision tronquée, déformée, moins nette...) ou de la perception de la lumière ; les personnes utilisant une canne de mobilité, un chien guide ou différents accessoires d'aide à la vie quotidienne (loupes et autres systèmes d'agrandissement, synthèse vocale...).

Leurs besoins ?

- Accès à l'information au préalable
- Possibilité de stationnement à proximité
- Revêtements de sols adaptés
- Augmentation des dimensions de libre passage et des aires de manœuvre
- Signalisation des obstacles : tactile et par le contraste de couleur
- Sécurisation des dangers
- Éléments de mobilier et autres équipements détectables à la canne
- Informations visuelles compréhensibles et doublées par des repères tactiles et/ou sonores
- Qualité de l'acoustique
- Gestion de la présence d'un chien guide
- Environnement simple facilitant l'orientation
- Guidage le long du parcours

7 CATÉGORIES DE HANDICAPS

Les personnes sourdes et malentendantes

Cela concerne :

Les personnes présentant une absence totale ou partielle d'information sonore, des difficultés d'élocution (les personnes dont le handicap est survenu plus tardivement sont généralement capables de s'exprimer oralement de manière plus ou moins compréhensible, c'est beaucoup plus rare dans le cas des personnes sourdes de naissance) ou d'équilibre.

Les personnes utilisant différents outils de transcription des informations sonores ou un chien d'assistance ayant pour mission de signaler les différents bruits de la vie de tous les jours.

Leurs besoins ?

- Possibilité de communiquer
- Accès à l'info/au contenu de manière visuelle
- Un environnement calme
- Perméabilité visuelle de l'espace
- Présence d'une signalétique continue
- Présence de 4G
- Espace plus important permettant de communiquer en signant
- Qualité de l'éclairage naturel et artificiel
- Doublage visuel des informations sonores



Les personnes à difficultés de compréhension

Cela concerne :

Les personnes présentant un dysfonctionnement des fonctions cognitives : acquisition, traitement et intégration de l'information ; mémoire et apprentissage ; raisonnement ; communication.

Ces personnes présentent généralement des difficultés au niveau du repérage dans l'espace, de la compréhension de l'environnement, de la compréhension des informations écrites et l'accès à la lecture, de la communication verbale,...).

Leurs besoins ?

- Environnement simple
- Équipements et procédures simplifiés
- Revêtements de sols adaptés et sécurisés
- Signalétique continue et imagée
- Diffusion séquencée des informations
- Perméabilité visuelle de l'espace
- Environnement calme et rassurant (acoustique, éclairage...)
- Pour la rédaction de textes, respect des règles du FALC (Facile à lire et à comprendre). Les règles européennes du FALC sont consultables sur Internet.



LES AMÉNAGEMENTS PAR TYPE DE BESOIN

Les aménagements préconisés sont fournis ici à titre d'exemple. Des données plus détaillées sont communiquées par Access-i et les bureaux d'étude au moment de la rédaction du cahier de recommandations.



Accueillir des personnes à besoins spécifiques en pleine nature ne s'improvise pas... Il faudra non seulement aménager le sentier, mais aussi vérifier les pentes et le revêtement, s'assurer de la sécurité, proposer des panneaux et modules ludiques et adaptés aux publics visés, s'assurer qu'une place de parking et une toilette soient disponibles à proximité du point de départ. Selon les publics, il faudra veiller plus particulièrement à certains aspects afin de proposer des aménagements aux normes. C'est le rôle des bureaux d'étude qui accompagnent le

projet. Ils rédigent un cahier de recommandations précis et adapté. Les informations fournies dans les pages qui suivent ne le sont qu'à titre d'exemple et ne remplacent donc aucunement le travail de recherche et de conseil des bureaux d'étude.

AMÉNAGEMENTS PAR TYPE DE BESOIN

Les personnes en fauteuil roulant

Il faut veiller à l'accès du fauteuil tout au long de la balade ainsi qu'à la possibilité pour la personne de faire demi-tour lorsqu'elle le souhaite. Dès lors, les aménagements devront comprendre :

- Une **place de parking** correctement signalée, proche du départ de la balade et d'une largeur suffisante
- Une **signalisation claire** conduisant du parking au point de départ
- Des **indications précises** tout au long de la balade pour circuler dans le bon sens et sur les bons chemins
- Un **revêtement du sol** adapté, sans obstacle, non glissant et assez large
- Des **aires de rotation** régulières pour faire demi-tour
- Peu ou pas de **penne**
- Des **panneaux** ou modules didactiques placés à hauteur de vue
- Des aires de **pique-nique** ou de repos adaptées et permettant d'accueillir la personne en chaise roulante et ses accompagnants
- Une **toilette PMR** à proximité immédiate du départ

Les personnes marchant difficilement

La qualité du sol est essentielle pour les personnes marchant difficilement, ainsi que la présence de zones de repos permettant de se poser tout au long du chemin. Les aménagements devront donc comprendre:

- Une **place de parking** à proximité du point de départ
- Une **signalisation** claire depuis le parking jusqu'au point de départ ainsi que tout au long de la balade, afin d'informer le promeneur sur la distance à parcourir
- Un **sentier assez large**, sans obstacle majeur, non glissant et accessible par tous les temps
- Peu de **penne**
- Maximum **4 stations didactiques** attractives et facilement accessibles, comprenant un espace de repos à proximité
- Des **zones de repos** régulières
- Un espace **pique-nique** adapté présentant suffisamment d'espace pour permettre un passage aisé
- Une **toilette PMR** à proximité



AMÉNAGEMENTS PAR TYPE DE BESOIN

Les personnes aveugles

Les personnes aveugles doivent disposer d'informations appropriées avant et pendant la balade.

Les panneaux et modules didactiques doivent être signalés et compréhensibles par tous en mettant en exergue d'autres sens comme l'ouïe ou le toucher...

Il faudra donc penser à adapter le sentier en prévoyant :

- Du **matériel audio ou site Internet** labellisé anywhere pour présenter la balade, son tracé et ses activités
- Une place de **parking** à proximité du point de départ ne présentant pas d'obstacle majeur
- Une **signalisation claire** au sol pour indiquer le début de la balade
- Une **signalisation identique** sur tout le tracé plaçant à tout moment le promeneur dans la bonne direction
- Un **revêtement de sol** non glissant, où chaque obstacle est bien signalé par des dalles d'éveil à la vigilance
- Une **zone de passage** assez haute, sans obstacle et assez large pour permettre l'accès avec un chien d'assistance
- Des **pent**es avec rampe
- Des **panneaux et modules** didactiques adaptés permettant une découverte par le toucher, l'odorat...

Les personnes malvoyantes

Les personnes malvoyantes, comme les personnes aveugles, doivent trouver facilement les informations concernant le sentier, son tracé et ses points d'intérêt grâce à un matériel audio adapté ou à la présence d'un point d'accueil à proximité du point de départ.

Ensuite, l'idéal est qu'elles puissent disposer d'un audioguide leur permettant de s'orienter et de trouver les zones ludiques et de repos tout au long de la balade.

Les aménagements comprendront aussi :

- Un **parking** à proximité du point de départ
- Une **signalisation très claire** depuis le parking jusqu'au début de la balade avec de grands caractères et des pictogrammes identiques tout au long du chemin
- Un **revêtement du sol adapté**, non glissant, sans obstacle majeur
- Une **largeur minimale** du sentier pour pouvoir accueillir un chien d'assistance
- Des **panneaux/modules ludiques** avec grands caractères et découverte de l'environnement par le son, le toucher, l'odorat...



AMÉNAGEMENTS PAR TYPE DE BESOIN

Les personnes sourdes et malentendantes

Les personnes sourdes et malentendantes ont besoin d'informations fonctionnelles, notamment sur le tracé du circuit et les points d'intérêt.

Elles devront pouvoir trouver ces informations sur un plan simplifié, par exemple.

Si des vidéos sont utilisées pour promouvoir le sentier, elles devront être sous-titrées et idéalement traduites en langue des signes.

Les autres aménagements à prévoir sont :

- Un **parking** clairement indiqué et un accès simple jusqu'au point de départ de la balade
- Tout au long du sentier, une **signalétique directionnelle cohérente**
- Des **panneaux et modules** didactiques faisant appel à la vue, au toucher, à l'odorat et proposant un mode d'emploi simple si des manipulations sont nécessaires
- Des **toilettes à proximité** indiqués sur le plan

Les personnes avec difficultés de compréhension

Les personnes avec des difficultés de compréhension pourront être autonomes sur la balade si elles bénéficient d'un plan simplifié indiquant clairement le tracé et l'emplacement des modules ludiques.

Les lieux devront être représentés par des pictogrammes simples.

Les aménagements nécessaires sont :

- Une place de **parking à proximité** du départ de la balade
- Une **signalisation claire** du début de la balade et sur tout le tracé indiquant où en est le promeneur dans sa progression et où se situent les points d'intérêt
- Un **sentier non glissant, assez large**, où les obstacles sont clairement identifiés
- Des **panneaux et modules didactiques simples**, dont l'usage est instinctif ou expliqué par un dessin
- Des **zones de repos** régulières
- Une **toilette** à proximité





EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS

Et si vous vous inspiriez du travail réalisé par les Parcs naturels de Wallonie pour imaginer vos propres aménagements ? Vous n'avez aucune idée des budgets ni de ce qui est possible ? Découvrez dans cette partie quelques idées inspirantes pour vous donner envie de concrétiser votre projet!



Les aménagements et leurs coûts sont donnés à titre d'exemple. Assurez-vous que les entreprises avec lesquelles vous travaillez respectent bien les normes édictées par Access-i. Les bureaux d'expertise en accessibilité agréés par Access-i peuvent vous accompagner pour s'assurer du respect des règles donnant accès au meilleur niveau de certification. Les coûts des aménagements peuvent être très variables en fonction du

travail de création et de mise en œuvre qu'ils demandent. Pour un projet cohérent, assurez-vous de la qualité des matériaux utilisés (bois labellisé FSC ou PEFC) et travaillez de préférence avec des entreprises locales.

AMÉNAGEMENTS DU SOL

Nivellement, terrassement, empierrement

Stabilité du sol et minimisation des pentes sont les points essentiels à prendre en compte lors des travaux d'aménagement. Les personnes à mobilité réduite se fatigueront très rapidement si le sol n'est pas adapté. Cela pourrait même représenter un danger.

Il existe plusieurs types de matériaux et d'aménagements possibles en fonction du sentier. L'important est certainement d'éviter les sols glissants dont les gravillons, les terrains trop en pente et les sentiers trop étroits.

Il faudra également veiller à aménager une place de parking adaptée et sécurisée.

En dehors des revêtements en béton ou asphalté, les autres revêtements indurés demandent un entretien

très réguliers et donc sont beaucoup plus coûteux sur le long terme. C'est le cas de la dolomie tassée qui s'érode assez facilement après de grosses pluies. Réfléchissez donc bien à l'entretien lorsque d'une solution technique est choisie.

Combien ça coûte?

Ces travaux dépendent du terrain, de l'accessibilité, de la longueur du sentier à aménager, des matériaux choisis... Pour un nivellement on compte environ 50€ par m³ par heure. Le coût dépendra aussi du type de sol et de l'évacuation éventuelle des terres (entre 10 et 15€ par m³ de terre évacuée).



AMÉNAGEMENTS POUR L'ACCESSIBILITÉ

Il est essentiel de penser le déplacement de la personne depuis sa voiture jusqu'au point de départ de la balade et ensuite sur tout le parcours.

Cela demande une attention particulière à l'accessibilité du parking jusqu'au panneau d'accueil, aux toilettes éventuelles et au départ de la balade... Ensuite, tout au long de la balade, des aménagements peuvent être apportés pour garantir la sécurité des usagers.

Passerelles, caillebotis, pontons

Il existe de nombreuses solutions pour rendre accessible un terrain boueux, trop humide, instable, trop encaissé...

Les passerelles permettent d'éviter un encaissement important du terrain ou de passer au-dessus d'un ruisseau par exemple.

Un ponton permet de traverser un endroit boueux ou caillouteux.

Un caillebotis sera idéal sur de longues distances pour traverser une zone humide par exemple.

Rampes

Même pour un public dit «valide», les rampes sont une bonne idée, à moindre coût, pour aider chacun dans les passages difficiles.

Barrières

Il est parfois nécessaire de placer des barrières, par exemple lors de la traversée de réserves naturelles pâturées (moutons, vaches...). Il faudra bien penser au système d'ouverture de ces barrières pour ne pas mettre les personnes en difficulté. Des barrières peuvent aussi sécuriser un passage difficile ou dangereux.



Combien ça coûte?

Passerelle rehaussée et renforcée en bois rond équilibré avec double rambarde. En douglas traité.
Pour un élément de 15m : environ 8.000€.



Combien ça coûte?

Ponton de 2 à 3 m Structure et plancher en douglas traité : environ 400€.



Combien ça coûte?

Sentier caillebotis, structure et plancher en douglas traité : environ 150€ par mètre courant. Attention, dès qu'une lame est cassée, le sentier peut devenir inaccessible ! Pensez à aller régulièrement inspecter les lames du caillebotis.



PANNEAUX ET MODULES DIDACTIQUES

Panneau d'accueil

Il est indispensable de prévoir un panneau d'accueil reprenant les détails de la balade, un plan, des informations pratiques, des photos, le balisage éventuel...

Un espace sur le panneau devra être consacré aux logos des partenaires ainsi que pour l'autocollant de certification « Access-I ».

Pour les personnes à mobilité réduite, le panneau devra être placé à hauteur de vue. De nombreux formats sont possibles, il faudra veiller à ce que ce panneau soit bien visible pour les promeneurs.

Combien ça coûte?

Un panneau de 1m40 de haut sur 1 m de large en bois avec système de fixation : environ 1.500€ à 2.000€



Panneaux et modules didactiques

Il existe un très grand nombre de panneaux et modules de toutes les formes et de toutes les tailles.

Déterminez vos objectifs, votre public, votre budget et choisissez le format le plus adapté.

Combien ça coûte?

1 poteau hauteur 150 cm (dont 100 hors sol) et section 20x20 cm. Avec panneau en biais de 20x32 cm : environ 500€



Combien ça coûte?

1 module avec systèmes rotatifs, volets à soulever, d'une hauteur adaptée aux chaises roulantes + graphisme : environ 2.000€



Combien ça coûte?

Silhouettes d'animaux : de 500€ à plus de 2.000€ en fonction de la taille (oiseaux, cervidés...) et de la technique (impression 3D, métal 2D, bois...)



AMÉNAGEMENTS DE DÉTENTE

Bancs et transats

Pour que les personnes profitent au maximum de leur balade, il est important de prévoir la présence d'au moins une zone de repos en dehors du cheminement. Idéalement la zone de repos pour les personnes en chaise roulante est située près d'un banc permettant à la famille ou aux amis du promeneur à s'installer à ces côtés.

Il existe de nombreuses formes de bancs et transats allant du plus classique au plus insolite. Le choix dépendra du budget alloué et du public visé.

Tables de pique-nique

Pour la table de pique-nique, il faudra veiller à ce qu'il y ait au moins 2 places sans banc fixe pour permettre l'accès aux chaises roulantes. Notons encore que la surface sol doit être sans obstacle sur un revêtement stabilisé.

Les tables seront généralement fixées afin d'éviter tout vol ou dégradation.

Toilettes

Pour accueillir les personnes à besoins spécifiques dans des conditions optimales, l'idéal est de proposer des toilettes PMR dans un bâtiment proche du départ de la balade (par exemple l'Office du Tourisme).

Si ce n'est pas possible, une toilette sèche pourra être aménagée à proximité du parking, sous autorisation et en respectant les règles d'accessibilité. Elle devra mesurer minimum 150x150 cm et comprendre une barre d'appui bien placée. Le placement de ce type de toilettes demande cependant un entretien régulier.



Combien ça coûte?

Une table adaptée coûte environ 2.000€ sans placement. Pour un banc compter environ 500€ en fonction des matériaux choisis et pour les chaises longues, environ 1.500€ à 2.000€

ANNEXE 1

AUTO-ÉVALUATION

À vous de jouer! Afin de vous permettre de connaître le potentiel en matière d'accessibilité d'une balade, nous vous proposons de compléter les fiches ci-jointes ayant servi de modèle dans le cadre du projet Natur'Accessible. (Sources Access-I)

1. Comment choisir le circuit

Nous vous conseillons de choisir un circuit pour lequel une volonté d'aménagement était déjà présente ou présentant une certaine fréquentation.

Dans un premier temps, nous ne limitons pas la longueur des circuits. Avec votre conseiller en accessibilité, vous déterminerez dans un second temps le parcours et la longueur idéale.

De même, il n'est pas nécessaire à ce stade de choisir uniquement des boucles. L'aménagement ultérieur permettra un retour sur ses pas agrémenté d'activités différentes.

2. Pourquoi 3 questionnaires différents

Nous avons regroupés certaines catégories de personnes à besoins spécifiques pour cette phase d'auto-évaluation car le circuit doit présenter les mêmes caractéristiques de base (potentialités) pour pouvoir y installer les aménagements spécifiques.

Par exemple : votre circuit a du potentiel pour les personnes aveugles et malvoyantes. Selon les aménagements qui seront décidés, votre circuit sera dans la pratique accessible pour un des deux publics. En effet, leurs besoins finaux ne sont pas les mêmes.

3. Comment utiliser les fiches questionnaire

1. Vous vous rendez sur le terrain avec les 3 fiches questionnaire et un mètre
2. En face de chaque question, vous indiquez par une croix si l'élément repris dans la question est
 - **Existant** : le critère est directement rencontré
 - Non existant mais **faisable** : grâce à votre expérience du terrain, vous savez que ce type d'aménagement serait autorisé sur le site et techniquement raisonnable
 - Non existant et **non faisable** : selon vous, l'aménagement serait non réalisable, trop coûteux ou non autorisé
3. Pour chaque série de questions, il faut calculer le total obtenu et additionner tous les résultats.
4. Dès que le score est obtenu, il suffit de se référer au carré réponse pour voir si le niveau d'accessibilité est suffisant pour conserver la balade pour les publics concernés.

4. Où renvoyer les questionnaires complétés

Lorsque vous avez identifié la ou les balade(s) à aménager, vous pouvez envoyer les fiches questionnaires correspondantes à info@access-i.be

Après un travail d'analyse, Access-i vous communiquera les coordonnées de votre conseiller en accessibilité pour passer à la phase suivante.



Natur'accessible

Pour connaître le potentiel en accessibilité d'une balade nature pour les personnes présentant des difficultés d'audition ou de compréhension, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-dessous.

AVANT D'ARRIVER

Présence d'un point d'information à proximité du départ pour permettre aux visiteurs de recevoir des informations écrites en format facile à lire et/ou traduites en langue des signes.

Une des deux options est nécessaire

Un site Internet donne toutes les informations concernant la balade et le fonctionnement de la visio description ou permet le téléchargement d'un contenu en facile à lire.

Existant

Faisable

Non faisable

Note : une des deux options est nécessaire pour obtenir un score de 1/1

TOTAL:

/1

/1

/1

ORIENTATION

Présence d'une "encoche" à proximité du départ de la balade, dans la continuité logique de la circulation afin de permettre le placement futur d'une table d'orientation (dimension à prévoir: 150 cm de long sur 75 cm de large)

Le circuit à suivre est intuitif. En cas de changement de direction, une signalisation pictori-sée est présente.

En tout point de la balade, il est possible de capter de la 3G ou 4G pour permettre une connexion Internet.

Existant

Faisable

Non faisable

TOTAL:

/3

/3

/3

ATTRACTIVITE

	Existant	Faisable	Non faisable
La balade présente un attrait touristique, culturel, naturel et/ou historique			
Il est possible de développer au moins 4 thématiques/activités différentes durant la promenade			
Ces thématiques seront développées dans des "encoches" situées en dehors du cheminement, sur la droite par rapport au sens de la marche (une encoche présente une dimension d'au moins 150 * 75 cm)			
TOTAL:	/3	/3	/3



EXISTANT

**SCORE =
au moins 4/7**

La balade a un potentiel en accessibilité pour ces publics.

FAISABLE

**SCORE =
Dès 4/7**

Le potentiel en accessibilité n'est pas suffisant, mais si vous souhaitez réaliser ces aménagements, prenez contact avec Access-i.

NON FAISABLE

**SCORE =
Dès 2/7**

La balade ne permet pas la mise en accessibilité pour ces publics.



Natur'accessible

Pour connaître le potentiel en accessibilité d'une balade nature pour les personnes marchant difficilement ou en fauteuil roulant, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-dessous.

STATIONNEMENT

	Existant	Faisable	Non faisable
Une zone de stationnement est nécessaire pour ce public			
La distance entre la zone de stationnement et le départ de la balade est inférieure à 200 m			
Le revêtement de la zone de stationnement doit être stabilisé			
TOTAL:	/3	/3	/3

CHEMIN DE LIAISON

	Existant	Faisable	Non faisable
Une zone en dehors du cheminement est présente pour permettre le placement d'un banc entre le stationnement et l'entrée du site (taille 150 cm de profondeur sur 300 cm de longueur)			
Le revêtement de ce chemin de liaison est stabilisé			
Cette liaison présente une largeur libre de passage d'au moins 120 cm. Des rétrécissements ponctuels à 90 cm sont acceptés dans des chemins en ligne droite			
TOTAL:	/3	/3	/3

ENTREE / DEPART

	Existant	Faisable	Non faisable
L'accès se fait de plain-pied (un ressaut de 2 cm max est toléré)			
En cas de présence d'une pente à l'entrée, celle-ci ne peut excéder 8%			
Le passage présente une largeur libre d'au moins 90 cm			
TOTAL:	/3	/3	/3

LA PROMENADE

	Existant	Faisable	Non faisable
Les sentiers de promenade présentent une largeur libre de minimum 120 cm. Des rétrécissements ponctuels à 90 cm sont acceptés dans des chemins en ligne droite			
Le revêtement est stabilisé			
Environ tous les 200 m, le sentier présente une largeur de 150 cm sur 150 cm de longueur pour permettre soit à une personne en fauteuil roulant de faire demi-tour, soit le placement d'un banc pour les personnes marchant difficilement			
En cas de chemin en pente, le % est inférieur ou égal à 8% et au moins d'un côté une main courante est installée			
Toute marche dans le cheminement est compensée par une rampe ou par un chemin alternatif de plain-pied			
TOTAL:	/5	/5	/5

ATTRACTIVITE

	Existant	Faisable	Non faisable
La balade présente un attrait touristique, culturel, naturel et/ou historique			
Il est possible de développer au moins 4 thématiques/activités différentes durant la promenade			
Ces thématiques seront développées dans des "encoches" situées en dehors du cheminement, sur la droite par rapport au sens de la marche (une encoche présente une dimension d'au moins 150 * 75 cm)			
TOTAL:	/3	/3	/3



EXISTANT

**SCORE =
au moins 11/17**

La balade a un potentiel en accessibilité pour ces publics.

FAISABLE

**SCORE =
Dès 7/17**

Le potentiel en accessibilité n'est pas suffisant, mais si vous souhaitez réaliser ces aménagements, prenez contact avec Access-i.

NON FAISABLE

**SCORE =
Dès 2/17**

La balade ne permet pas la mise en accessibilité pour ces publics.



Natur'accessible

Pour connaître le potentiel en accessibilité d'une balade nature pour les personnes aveugles ou malvoyantes, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-dessous.

AVANT D'ARRIVER

	Existant	Faisable	Non faisable
Présence d'un lieu d'information à proximité du départ pour permettre aux visiteurs de recevoir des informations orales, des plans en relief de la balade, et/ou le matériel d'audiodescription			
Un site internet labellisé anysurfer donne toutes les informations concernant la balade et le fonctionnement de l'audiodescription ou permet le téléchargement du contenu d'audiodescription			
TOTAL:	/1	/1	/1

Une des deux options est nécessaire

A PROXIMITE DU DEPART

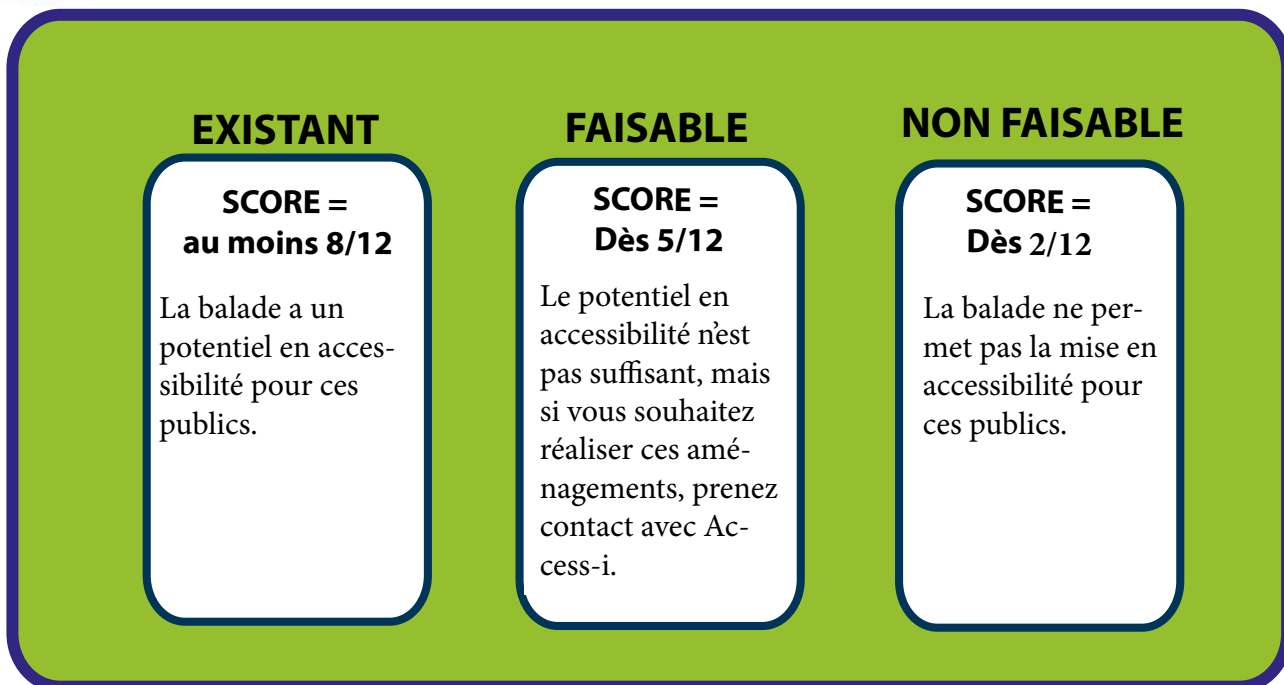
	Existant	Faisable	Non faisable
Présence d'une "encoche" à proximité du départ de la balade, dans la continuité logique de la circulation afin de permettre le placement futur d'une table d'orientation (dimension à prévoir: 150 cm de long sur 75 cm de large)			
La hauteur de passage est d'au moins 210 cm en tout point			
Un repère tactile/visuel doit être placé pour permettre aux personnes de trouver l'entrée de la balade			
TOTAL:	/3	/3	/3

ATTRACTIVITE

	Existant	Faisable	Non faisable
La balade présente un attrait touristique, culturel, naturel et/ou historique			
Il est possible de développer/audio décrire au moins 4 sujets différents durant la promenade			
En plus de l'audiodescription des "encoches" (2 à 3) permettant la placement de modules de découverte (par le toucher, l'odorat, ...) seront placées en dehors du cheminement, sur la droite par rapport au sens de la marche (une encoche présente une dimension d'au moins 150 * 75 cm)			
TOTAL:	/3	/3	/3

LA PROMENADE

	Existant	Faisable	Non faisable
Les sentiers de promenade présentent une largeur libre de minimum 120 cm (largeur nécessaire pour une personne circulant avec un chien d'assistance)			
Des repères au sol permettent aux personnes d'identifier à la canne le chemin principal à suivre			
Toutes les zones de circulation présentent une hauteur libre de 210 cm.			
Toute marche dans le cheminement est annoncée par une repère visuel et tactile.			
Le cheminement à suivre est assez instinctif/simple et n'induit pas les visiteurs en erreur. (C'est le cas des chemins présentant de nombreuses intersections)			
TOTAL:	/5	/5	/5



Ce qu'il faut savoir:

Pour ce public, l'accessibilité aux informations visuelles consiste en la création de stations d'audioguides idéalement complétées par des plans tactiles ou des maquettes.

La difficulté de fournir une information pouvant convenir aux différentes catégories de personnes ayant une déficience visuelle tient dans leurs spécificités :

- les personnes non voyantes de naissance qui ont une représentation du monde basée sur les autres sens,
- les personnes devenues aveugles qui ont des souvenirs visuels,
- les personnes malvoyantes qui ont une certaine perception visuelle de leur environnement (déformée, floue ou partielle) et qui auront besoin d'une audiodescription leur permettant de comprendre ce qu'elles peuvent encore percevoir.

Dès lors, faire un contenu en audiodescription ne s'improvise pas. C'est un travail d'analyse, de recherche et de création car il faut mettre en correspondance une construction linguistique et les processus mentaux de la personne ayant une déficience visuelle.

Pour affiner les évocations mentales, il est important de compléter l'audiodescription par d'autres expériences sensorielles : donner la possibilité de toucher, goûter ou sentir stimule tous les sens de la personne.

Pour offrir une balade intéressante à ce public, il est important de choisir un lieu présentant une richesse historique, culturelle ou naturelle qui pourra être expliquée oralement ou découverte par les autres sens.

COORDONNÉES ET INFOS UTILES



Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Rue de Coppin, 20 – 5100 Jambes

081/30 21 81

www.parcsnaturelsdewallonie.be



ACCESS ▶ i

Access-i

Rue Nanon, 98 – 5000 Namur

081/39 08 78

www.access-i.be

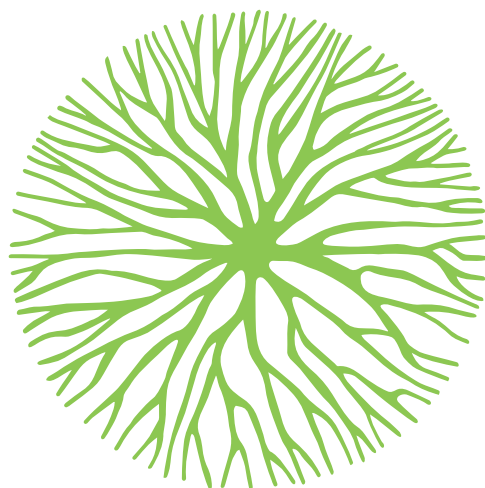
Et ses 6 bureaux d'expertise en accessibilité agréés :



Et pour aller encore plus loin : <https://www.tourismewallonie.be/tourisme-pour-tous>



Un guide pratique « Accueillir les personnes en situation de handicap » a été réalisé. Il est destiné à accompagner les responsables d'infrastructures touristiques et leurs équipes. Il permet de sensibiliser le secteur touristique à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société. Il propose des conseils et des outils très pratiques en fonction de chaque type de handicap, il informe sur les possibilités de formation, sur la nécessité du numérique accessible, la Certification Access-i...



Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Rue de Coppin, 20

5100 Jambes

081/30.21.81

Contact : info@fpnw.be

Site Internet : www.parcsnaturelsdewallonie.be



Ici, l'innovation prend racine

Editeur responsable: FPNW, Françoie Yernaux-Erneux, Présidente, 2022